

Notations 2020,

Nos déroulements de carrière doivent être garantis !

La catastrophe pandémique n'a pas permis aux notations de se tenir en mars 2020.

Les cheminotes et les cheminots ont été nombreux à être confrontés à des situations de travail qui ne garantissaient pas leur santé au travail ces dernières semaines. Pour assurer leur protection et préserver leur santé, de nombreux droits d'alerte pour Danger Grave et Imminent ont été déposés depuis le mois de mars !

La mise en place de l'activité partielle a parfois fait baisser la rémunération des collègues de manière importante avec la suppression de nombreux éléments variables de solde !

Il faut des garanties pour qu'aucune et aucun cheminot-e ne subisse en plus de retard dans son déroulement de carrière du fait du décalage des commissions de notation !

La direction annonce que les positions de rémunération seront attribuées avec effet rétroactif au 1er avril ainsi que la possibilité d'effectuer les demandes de départ à la retraite sous un délai réduit à trois mois.

SUD-Rail réclame des garanties sur :

- ☛ La rétroactivité des positions qui auraient dû être attribuées par le biais des listes d'attentes
- ☛ La rétroactivité des niveaux
- ☛ Des nominations rétroactives en qualification qui tiennent compte des mises en place gelées par la période de confinement
- ☛ Des mesures équivalentes pour les agents contractuels

Pas de petites économies pour la direction !

Après avoir rogné sur les Eléments Variables de Solde, la direction a profité de la Loi d'Etat d'Urgence sanitaire qui l'autorise à différer le versement de « l'intéressement » aux cheminot-es !

Les montants annoncés sur la paie de mai devraient ainsi être décalés d'un mois.

SUD-Rail continue à revendiquer de réelles augmentations de salaires plutôt que cet intéressement aléatoire et inéquitable !



La direction souhaite organiser les commissions de notation courant juin si les conditions de sécurité sanitaire de toutes et tous peuvent être garanties.

Dans une note envoyée aux fédérations la direction annonce que les commissions de notation seront organisées dans des réunions « physiques » sauf si une majorité de délégués accepte des réunions en visioconférence.

Pour SUD-Rail, après deux mois de confinement qui n'ont permis de tenir que des réunions virtuelles, celles-ci ont clairement montré leur limite !

C'est en effet encore plus difficile de faire entendre les revendications des salarié-es quand le patron peut couper le son voire mettre fin à la réunion quand il le souhaite !

Repos volés, suppressions de postes et austérité salariale annoncées, pas question de faire payer aux cheminot-es les conséquences financières de la catastrophe sanitaire !